

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du lundi 28 février 2022 à 18H30

Présents : Mmes Marie-Annick BLONDON - Fabienne SACCHI – Christine BELLISSAND  
MM. Jean-Marc BUTTARD - Jean-Claude BLONDON - Adrien KEMPF -  
Christian SACCHI - Pascal ROBIN - Cédric GUEHO

Absent : Mme Mellissa GUIGUET (procuration à Jean-Marc BUTTARD)

Présente également : Mme Marine DICKERSCHEIT

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude BLONDON

---

Monsieur le Maire demande l'accord aux membres du Conseil municipal pour ajouter un point à l'ordre du jour dans les affaires générales. Ce point concerne une convention à intervenir avec la Fondation du Patrimoine pour encourager le mécénat populaire et le mécénat d'entreprise dans le but de restaurer la chapelle Saint Benoit.

### **1° - Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de recourir au vote à mains levées et désigne à l'unanimité M. BLONDON Jean-Claude comme secrétaire de séance.

### **2° - Le Conseil municipal est appelé à approuver le compte rendu de la séance du 27/12/2021.**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des remarques à émettre sur le compte rendu du Conseil municipal du 27 décembre dernier. Personne n'émettant de remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **3° - Décisions prises par le Maire en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations qui lui ont été confiées en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Désignation du cabinet Conseil affaires publiques pour défendre les intérêts de la commune d'Avrieux dans le cadre d'une assistance juridique relative à l'implantation de la future ligne de trains Lyon/Turin et de ses effets sur l'approvisionnement en eau.
- Désignation du cabinet Alcades et Associés pour défendre les intérêts de la commune d'Avrieux dans le cadre d'une action auprès de la DDFIP.
- Signature d'un bail d'habitation avec Mme CARAPITO pour la location d'un appartement dans l'immeuble situé 296 rue de l'église à Avrieux.

- Sollicitation d'une aide de la Région pour le réaménagement du Centre-Bourg d'Avrieux et du presbytère « développer et promouvoir la construction en bois local ».

#### 4- FINANCES

##### - 4.1 Approbation des comptes administratifs 2021

Avant la séance de débat puis de vote, le Conseil municipal doit élire son président de séance, avant l'approbation du compte administratif.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider le vote du compte administratif, M. Adrien KEMPF, adjoint en charge des finances, a été désigné pour présider la séance.

Après s'être fait présenter les différents comptes administratifs,

Après que M. le Maire se soit retiré au moment du vote,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal approuve les comptes administratifs 2021, faisant apparaître les résultats suivants :

##### Budget principal :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Fonctionnement	1 265 090.97 €	1 729 470.28 €
	Investissement	842 014.26 €	526 760.78 €
Reports de l'exercice 2020	Fonctionnement	0 €	434 323.53 €
	Investissement	230 973.18 €	0 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 338 078.41 €</b>	<b>2 690 554.59 €</b>
Restes à réaliser	Investissement	137 173 €	0 €
Résultat cumulé	Fonctionnement	1 265 090.97 €	2 163 793.81 €
	Investissement	1 210 160.44 €	526 760.78 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>2 475 251.41 €</b>	<b>2 690 554.59 €</b>
Excédent :			<b>352 476.18 €</b>

##### Budget annexe eau :

		Dépenses	Recettes
Réalizations de l'exercice	Exploitation	123 743.31 €	413 501.53 €
	Investissement	504 446.34 €	245 063.58 €
Reports de l'exercice 2020	Exploitation	0 €	50 365.62 €
	Investissement	0 €	31 271.49 €
<b>TOTAL</b>		<b>628 189.65 €</b>	<b>740 202.22 €</b>
Restes à réaliser	Investissement	49 830 €	0 €
Résultat cumulé	Exploitation	123 743.31 €	463 867.15 €
	Investissement	554 276.34 €	276 335.07 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>678 019.65 €</b>	<b>740 202.22 €</b>
Excédent :			<b>112 012.57 €</b>

**Budget annexe Redoute Marie-Thérèse :**

		Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	Fonctionnement	83 718.19 €	78 375.67 €
Reports de l'exercice 2020	Fonctionnement	0 €	9 904.88 €
Résultat cumulé	<b>TOTAL CUMULE</b>	83 718.19 €	88 280.55 €
Excédent :			<b>4 562.36€</b>

**Budget annexe Régie électrique :**

		Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	Exploitation	302 194.93 €	335 566.95 €
	Investissement	182 963.80 €	122 838.82 €
Reports de l'exercice 2020	Exploitation	0 €	61 657.47 €
	Investissement	0 €	94 927.58 €
	<b>TOTAL</b>	485 158.73 €	614 990.82 €
Restes à réaliser	Investissement	0 €	0 €
Résultat cumulé	Fonctionnement	302 194.93 €	397 224.42 €
	Investissement	182 963.80 €	217 766.40 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	485 158.73 €	614 990.82 €
Excédent :			<b>129 832.09 €</b>

**Budget annexe Lotissement Chevrote :**

		Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	Fonctionnement	1 861.50 €	1 861.50 €
	Investissement	1 861.50 €	0 €
Reports de l'exercice 2020	Fonctionnement	0 €	0 €
	Investissement	0 €	0 €
	<b>TOTAL</b>	3 723 €	1 861.50 €
Restes à réaliser	Investissement	0 €	0 €
Résultat cumulé	Fonctionnement	1 861.50 €	1 861.50€
	Investissement	1 861.50 €	0 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	3 723 €	1 861.50 €
Déficit :		<b>1 861.50 €</b>	

**- 4.2 Adoption des comptes de gestion 2021**

Monsieur le Maire donne lecture des comptes de gestion (budget principal et budgets annexes).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare que les comptes de gestion des différents budgets dressés pour l'exercice 2021 par M. le Receveur municipal, visés

et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### - 4.3 Affectation du résultats et état des restes à réaliser

Monsieur Adrien KEMPF présente au Conseil municipal l'affectation des résultats de 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	Dépenses	Recettes
002 - Excédent de fonctionnement reporté		434 323.53 €
Affectation en investissement au compte 1068		683 399.66 €
001 – Excédent d'investissement reporté		215 303.18 €

BUDGET EAU	Dépenses	Recettes
002 - Excédent de fonctionnement reporté		50 365.62 €
Affectation en investissement au compte 1068		277 941.27 €
001 – Excédent d'investissement reporté		62 182.57 €

BUDGET REDOUTE MARIE-THERESE	Dépenses	Recettes
002 - Excédent de fonctionnement reporté		9 904.88 €
Affectation en investissement au compte 1068		
001 – Excédent d'investissement reporté		4 562.36

BUDGET LOTISSEMENT	Dépenses	Recettes
002 - Excédent de fonctionnement reporté		
Affectation en investissement au compte 1068		
001 – Excédent d'investissement reporté	1 861.50 €	

BUDGET RÉGIE ÉLECTRIQUE	Dépenses	Recettes
002 - Excédent de fonctionnement reporté		61 657.47 €
Affectation en investissement au compte 1068		
001 – Excédent d'investissement reporté		95 029.49 €

#### - 4.4 Orientations budgétaires 2022

Monsieur Adrien KEMPF, adjoint aux finances, présente les orientations budgétaires pour l'année 2022.

Monsieur Adrien KEMPF fait un état, au Conseil, du contexte financier et fiscal, des recettes fiscales et des prélèvements opérés en 2021, de l'état de la masse salariale et de l'état de la dette.

Monsieur Adrien KEMPF en vient ensuite à la fiscalité pour l'année 2022 puis aux différents projets pouvant être réalisés sur la commune d'Avrieux.

#### - **4.5 Fixation des durées d'amortissement**

Monsieur le Maire informe que suite à la demande de Mme FORGET, la délibération de la durée des amortissements sur le budget de l'eau est à réviser. En effet, la dernière délibération date du 23 décembre 1996.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la nouvelle délibération sur les durées d'amortissement.

### **5- AFFAIRES FONCIERES**

#### - **5.1 Fixation prix régularisation emprises foncières (rue des Jardins, Lotissement)**

Monsieur le Maire expose que suite aux travaux qui ont eu lieu dans la rue des jardins, un géomètre est intervenu et rendu compte que sur deux propriétés, au moment de leur construction, les propriétaires empiètent sur le domaine public. Il convient donc de régulariser ces situations. A l'époque, un accord du Maire a été donné en précisant que la régularisation se ferait plus tard.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le prix à appliquer pour les régularisations foncières de ces deux parcelles.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur le prix de vente au m<sup>2</sup>, en considérant le zonage UD.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le prix de vente à 45 € le m<sup>2</sup>.

### **6- ADMINISTRATION GENERALE**

#### - **6.1 Numérisation et indexation des registres d'état civil**

Monsieur le Maire présente au Conseil la consultation proposée par la société Numérize. Suite au passage de la société Numérize, la commune souhaite faire numériser les anciens actes d'Etat civil, pour une consultation plus rapide et une meilleure conservation des registres. Une fois que l'entreprise Numérize sera intervenue, AGATE pourra faire les paramétrages afin d'intégrer les actes dans le logiciel et ainsi éviter toute manipulation des registres.

Le Conseil municipal autorise la signature du devis proposé par la société Numérize pour un montant de 3 439,44 € TTC.

#### - **6.2 Soutien à la filière bois**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'en vue de la réhabilitation du presbytère, la commune souhaite pouvoir soutenir la filière forêt-bois local pour la construction bois, d'une part en utilisant du bois local certifié et d'autre part en se servant de ce bois local comme source d'énergie. Cette délibération montre notre engagement Bois des alpes dans certaines parties de la réhabilitation du presbytère.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, délibère en faveur du soutien à la filière Bois local.

#### - **6.3 Convention avec l'agence de l'eau**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise a pris une délibération pour le 11<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Le XIème programme d'intervention de l'agence de l'eau vise plusieurs objectifs, notamment la mise en œuvre des objectifs environnementaux du SDAGE Rhône-Méditerranée et de son programme de mesure. Afin d'inciter les EPCI à s'engager sur ces priorités, l'Agence de l'eau propose un partenariat attractif dans le champ de compétence des collectivités, les eaux pluviales, l'eau potable, l'assainissement, ainsi que la gestion des effluents non domestiques.

Le présent contrat s'inscrit donc dans ce cadre et vise à planifier les attributions conjointes des aides de l'agence de l'eau et de l'Etat dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement collectif et des eaux pluviales sur le territoire de la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise (CCHMV).

La commune d'Avrieux est concernée par ce contrat pour la réhabilitation des réseaux dans le vieux village.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat (signature officielle le 04 mai 2022).

#### - **6.4 Convention d'objectifs avec le Club des Sports de la Norma**

Monsieur le maire expose que Le Club des sports de La Norma entretient historiquement une collaboration étroite avec les communes d'Avrieux et de Villarodin-Bourget, à l'origine de la création de la station de La Norma. La commune d'Avrieux soutient la vie associative et porte une grande attention aux actions conduites par le Club des sports de La Norma.

Cette convention est obligatoire car le montant de la subvention dépasse 23 000 €.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec le Club des sports de La Norma afin de lui attribuer une subvention au titre de l'année 2022.

#### - **6.5 Convention DSP Exploitation point restauration Redoute Marie-Thérèse**

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de convention de délégation de service public pour l'exploitation du point restauration du fort de la Redoute Marie-Thérèse.

Monsieur le Maire :

**Rappelle** au Conseil municipal sa délibération n° 2021D080 en date du 11 octobre 2021 par laquelle il a engagé une procédure de publicité et de mise en concurrence simplifiée pour la délégation de service public de l'exploitation de l'espace de petite restauration « La Gamelle du Soldat » de la Redoute Marie-Thérèse, conformément à l'article L.1411-12 du Code Général des Collectivités territoriales.

**Rappelle** aux membres du Conseil municipal les différentes étapes de la procédure, à savoir :

- l'insertion d'un avis d'appel dans un journal d'annonces légales (le Dauphiné libéré en date du 02/12/2021), ainsi que sur le profil d'acheteur de la commune, à l'adresse <http://marchespublics.ledauphine-legales.com> pour recueillir des offres concurrentes ;
- l'examen de l'unique offre reçue, à savoir celle de Monsieur Patrick COL, gérant de la Sarl Parc de Loisirs du Diable ;
- les discussions et négociations menées avec le candidat.

**Expose** qu'il ressort de l'offre :

- que Monsieur Patrick COL, gérant de la Sarl Parc de Loisirs du Diable présente l'expérience nécessaire pour assurer l'exploitation de l'espace petite restauration de la Redoute Marie-Thérèse,
- que le candidat s'engage à assurer l'ensemble des missions demandées par la Commune (prestations de petite restauration, snacking et café-organisation d'animations, nettoyage et entretien de la cour intérieure et des sanitaires de la Redoute ainsi que la gestion complète du nettoyage des toilettes du parking et de leur alimentation en produits sanitaires,
- que sa proposition financière est conforme aux objectifs fixés par la Commune.

**Indique** qu'au terme de cette procédure, il appartient désormais au Conseil municipal d'approuver le choix du délégataire qu'il propose et le projet de convention de délégation de service public.

**Propose** de retenir Monsieur Patrick COL comme délégataire de service public pour l'exploitation de l'espace de petite restauration « La Gamelle du Soldat » de la Redoute Marie-Thérèse, sa proposition correspondant aux attentes de la Commune.

**Présente** et donne lecture du projet de convention de délégation de service public.

**Invite** le Conseil Municipal à approuver :

- le choix de Monsieur Patrick COL, en tant que délégataire de l'espace de petite restauration « La Gamelle du Soldat » de la Redoute Marie-Thérèse ;
- le projet de convention de délégation de service public et ses annexes à conclure avec le délégataire ;
- le projet de politique tarifaire proposée par Monsieur Patrick COL jointe en annexe.

**Considérant** que le Conseil municipal se prononce sur le choix du délégataire et le contrat de délégation deux mois au moins après la saisine de la commission prévue à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales décide par 10 voix,

- **D'APPROUVER** le choix de retenir la Sarl Parc de Loisirs du Diable, chez Monsieur Patrick COL 73500 AUSSOIS, comme délégataire en charge de son service public pour l'exploitation de l'espace de petite restauration « La Gamelle du Soldat » de la Redoute Marie-Thérèse, à compter du 01 juin 2022 et pour une durée de 3 années.
- **D'APPROUVER** le contrat de délégation de service public et l'ensemble de ses annexes,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public pour le service public pour l'exploitation de l'espace de petite restauration « La Gamelle du Soldat » de la Redoute Marie-Thérèse, à compter du 01 juin 2022 et pour une durée de 3 ans.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

#### - **6.4 Souscription Fondation du Patrimoine Chapelle St Benoît**

Monsieur le maire expose au Conseil que la Fondation du Patrimoine a donné un avis favorable pour le lancement d'une campagne de dons qui vise à encourager le mécénat populaire et le mécénat d'entreprise en faveur de la restauration de la chapelle Saint Benoit.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de collecte de dons avec la Fondation du Patrimoine.

## **7- PROJETS**

### **- 7.1 Etude de faisabilité technique du sentier des Cascadelles**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune d'Avrieux souhaite réhabiliter un itinéraire pédestre sur son territoire communal. Cet itinéraire est aujourd'hui impraticable car deux passages sont désormais impraticables et interdits au public, le passage du ravin des Pavots et le pont Sever. La commune souhaite porter le projet de réhabilitation du « sentier des Cascadelles » notamment dans le cadre de la démarche Plan Avenir Montagne. Le projet est complémentaire de l'offre touristique réputée autour des fortifications militaires de la Barrière de l'Esseillon et du chemin du petit bonheur. Il devra intégrer un gabarit de passage VTT.

Monsieur Kempf présente au Conseil municipal le contenu de la mission de faisabilité technique proposée par le bureau Karum pour un montant de 29 673 € HT. Cette étude comprend une phase diagnostic, avant-projet et projet/DCE. Une subvention de 100 000 € a déjà été accordée par l'Etat dans le cadre du Plan Avenir Montagne.

Monsieur le Maire propose d'inscrire les crédits dans le budget 2022.

### **- 7.2 Protocole d'accord pour des études de développement hydroélectrique**

Monsieur le Maire informe le Conseil que depuis novembre 2021, EDF et la commune d'Avrieux sont en relation dans le cadre d'un projet de construction d'une microcentrale hydroélectrique utilisant les eaux du torrent du Fond et dont une partie des ouvrages (prise d'eau, conduite forcée enfouie et centrale) seraient située sur des parcelles appartenant au domaine privé de la commune. Afin de poursuivre leurs études, EDF demande à la commune de signer un protocole d'accord pour des études de développement hydroélectrique sur la commune d'Avrieux.

Après discussion, le Conseil municipal autorise le Maire à signer le protocole d'accord.

### **- 7.3 Etude de requalification du site de Saint Benoît**

Monsieur le Maire informe le Conseil que le site se trouve fréquemment saturé lors des pics de fréquentation estivale. Les quelques places de stationnements disponibles sur les plateformes naturelles sont alors insuffisantes, et le stationnement anarchique s'opère le long de la RD, avec des risques de congestions et des circulations motorisés et piétonnes non sécurisées.

D'autre part, cette forte affluence touristique, engendrée par une population méconnaissant la fragilité du milieu naturel alpin, génère piétinement des prairies de fauches, suscitant l'agacement des exploitants agricoles, et un impact environnemental sensible mettant en péril l'équilibre naturel des lieux.

Suite à ce constat, la commune souhaite agir afin de préserver ce site naturel remarquable avant qu'il ne soit trop dégradé et adapter les lieux à son niveau réel de fréquentation.

Monsieur Adrien KEMPF présente au Conseil l'étude préliminaire réalisée par le bureau MG Concept. Cette étude comporte trois axes d'intervention, la réalisation d'une aire de stationnement avec un accès sécurisé vers les 2 sites de la cascade et de la chapelle, l'aménagement du cheminement piéton existant vers la chapelle et la rénovation du site aux abords de la cascade (passerelles, tables et barbecues).



## 8- LOTISSEMENT CHEVROTE

Monsieur Christian SACCHI explique au Conseil que dans la dernière révision de son PLU, la commune d'Avrieux avait indiqué une OAP sur le secteur des Epinettes, en contre-haut de l'urbanisation existante. La commune souhaite aujourd'hui engager la constructibilité de cette zone, pour l'ouvrir à la construction d'un ensemble de logement (collectifs, intermédiaires, individuels). Il convient, au préalable de réaliser un diagnostic environnemental.

Monsieur Christian SACCHI, adjoint au maire, expose au Conseil la proposition faite par le bureau Karum, qui se décline en trois volets, un diagnostic hydraulique, un diagnostic biodiversité et une analyse paysagère pour un montant hors taxes de 18 542, 50 €.

Le Conseil municipal valide la proposition d'intervention de Karum pour toutes les interventions prévues.

## 9- ECOLE

### - 9.1 Point sur le fonctionnement de l'école

Marie-Annick BLONDON, chargée des affaires scolaires, informe au Conseil qu'une réunion aura lieu le 08 mars 2022, avant le Conseil d'école concernant les différents points à aborder, en présence des élus des communes d'Avrieux et de Villarodin-Bourget, des enseignants et des personnels.

### - 9.2 Rémunération d'un enseignant dans le cadre d'une activité accessoire (surveillance)

Marie-Annick BLONDON, chargée des affaires scolaires, explique que suite aux nombreux remplacements (ATSEM, Agent Technique) qui ont eu lieu au mois de janvier à l'école d'Avrieux, Monsieur LOISEAU, directeur de l'école a sollicité la mairie afin d'être rémunéré en cas d'activité accessoire de surveillance d'élèves sur les temps du transport scolaire. En effet, il a été amené à effectuer des temps de surveillance à plusieurs reprises.

Le Bulletin Officiel du ministère de l'Education Nationale du 2 mars 2017 indique les taux maximums de rémunération des heures supplémentaires effectuées par certains enseignants pour le compte de collectivités territoriales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide l'autorisation de rémunération d'un enseignant au titre d'une activité accessoire de surveillance, pour l'année 2021-2022.

## 10- DIVERS

- ❖ Monsieur le Maire informe le Conseil des démarches qu'il a engagées auprès des parlementaires au sujet du prix de l'énergie et du financement de l'ONERA.
- ❖ Monsieur le Maire fait le point sur l'organisation du salon de l'artisanat mauriennais qui se tiendra à la Redoute Marie-Thérèse le 17 et 18 septembre 2022.
- ❖ Ouverture des plis travaux presbytère 07/03/2022.
- ❖ Monsieur Adrien KEMPF présente au Conseil la proposition de la société Granimont pour l'implantation d'un columbarium au cimetière.

L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 21h45

Le Maire, Jean-Marc BUTTARD

